

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péral;
 ve BARREAU, rue S.t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.



Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche,

PRIX ;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 14 AVRIL 1826.

Les Administrateurs et employés de l'hospice de la Charité, se rendent annuellement en procession à la chapelle de Fourvière, accompagnés des vieillards des deux sexes et précédés du Clergé. Cette cérémonie a eu lieu le mercredi 12 avril. On y remarquait les jeunes filles, dites *Mazardes*, c'est-à-dire, celles qui ont obtenu au dernier tirage les dots provenant de l'institution *Mazard*.

— M. de Landine, vice-président du Tribunal civil, ancien conservateur de la Bibliothèque de la ville, est atteint, depuis quelques jours, d'une fièvre cérébrale, qui a mis sa vie en danger.

— Le Conseil de révision continue ses opérations, pour la levée de la classe de 1825. Déjà les divisions du Nord et de l'Ouest de notre ville, ont fourni et arrêté les listes de leurs contingens définitifs. La libération des numéros non appelés a été prononcée.

— Une femme traversait mardi matin l'une des rues qui tendent de la place Louis XVIII au cours d'Angoulême. Elle a été blessée à la tête par une pierre tombée des étages supérieurs d'un bâtiment en construction. Il a été impossible de la rappeler à la vie : elle est morte sur le coup.

— La cause du *Journal du Commerce*, appelée en l'audience de la Police correctionnelle, du 11 avril, a été continuée à la quinzaine : ce renvoi a été occasionné par l'absence de M^e Favre, avocat de l'éditeur.

— Enfin, la question soumise à la Chambre de commerce a été décidée en faveur des négocians, qui lui avaient adressé leurs réclamations contre les mesures prises par la direction des postes de notre ville. Tous les inconvéniens attachés à ce mode ont été justement sentis et appréciés. Depuis le 10 avril, les facteurs ont été chargés de remettre, chaque soir, directement à leurs adresses, les lettres et paquets arrivés immédiatement après leur triage et avant l'heure habituelle de la fermeture des comptoirs. Voilà le Commerce investi de la faculté, comme il l'était du droit, de jouir avec sécurité, et sans réserves, du bénéfice des dispositions qui ont accéléré l'arrivée des divers courriers. C'est une victoire remportée sur l'arbitraire : ce triomphe est d'autant plus beau, qu'il est plus rare. Nous le devons à l'énergie de la résistance des intéressés, et à l'esprit de justice distributive, et de ferme sagesse, qui signale à la reconnaissance publique chacun des membres de notre Chambre de commerce.

— Un accident déplorable est arrivé, cette semaine, dans la maison de bains de la rue Mulet. Une ouvrière fleuriste a été trouvée morte dans sa baignoire : la vapeur l'avait suffoquée ; c'est du moins à cette cause qu'on attribue le décès de cette femme, qui était dans la force de l'âge.

ALBUM LYONNAIS.

On a parlé avec éloge de l'opération pratiquée par M. Gensoul sur le nommé Curial. Un docteur en médecine, qui se

cache sous le voile de l'anonyme, vient attaquer et le chirurgien, et le jugement à-peu-près unanime, que ses confrères et le public ont porté sur son courage et sa rare habileté. Cet adversaire, qui pourrait bien être un des vaincus dans le concours où M. Gensoul a reçu le titre honorable de Chirurgien-Major, s'exprime avec l'accent d'une secrète jalousie qu'il peut à peine réprimer. Il soutient que la mort devait suivre l'opération, que celle-ci n'a fait qu'accroître la somme de souffrances, que le malade avait à supporter, et qu'elle seule a déterminé la catastrophe sans complication d'aucune autre cause. Il me semble qu'il faut préférer à l'assertion de l'anonyme, qui n'a rien vu, le rapport des Médecins qui ont assisté à la description cadavérique, et dont l'avis motivé a été inséré dans les feuilles publiques. Il est impossible de bien juger à travers le prisme des passions, et la prévention peut se comparer à un verre louche qui dénature les plus simples objets. Voilà tout ce que nous répondrons au docteur anonyme.

— Nos lecteurs se rappellent qu'un journal de notre ville avait, sur la foi d'un voyageur, annoncé que des jeunes gens de la paroisse de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlons-sur-Saône, avaient interrompu le service Divin, et s'étaient violemment introduits dans une église, en se livrant à plusieurs actes de la plus odieuse profanation. Ce n'est pas sans motifs que nous avons révoqué en doute un fait aussi hasardé. Le journal lui-même, qui l'avait imprudemment publié, est obligé aujourd'hui de le

désavouer, comme un conte ridicule et sans fondement.

— Qui le croirait ! Les prisonniers pour dettes, renfermés dans la prison de St-Joseph, étaient abonnés à l'un des journaux de Paris, et c'est par la voie des Feuilles publiques, qu'ils se plaignent d'avoir été privés de ce passe-temps littéraire et politique. Il me semble que des consolations et des secours seraient plus appropriés à leur position, que l'envoi d'une gazette, fût-elle même libérale. C'est du libéralisme en pratique; et non en théorie, qu'il faut aux débiteurs, que les usuriers tiennent sous leurs verroux.

— La curiosité publique semble un peu s'éteindre. *La Dame blanche* peut être vue de plus près, et d'une manière plus commode. Une foale tumultueuse assiège plus les portes et les corridors de la salle des Terreaux. Les dilettanti peuvent savourer, plus à leur aise, les délices de cette musique enchanteresse.

— *L'Aventure Lyonnaise*, qui fait le sujet du vaudeville de ce nom, joué dernièrement aux Célestins, a été, dans le tems, le sujet de toutes les conversations. Les Feuilles publiques s'en sont entretenues. Gaîté, malice, quelques grains d'esprit, en voilà plus qu'il ne faut pour justifier un succès de circonstance.

NÉCROLOGIE.

La perte d'un homme de bien est d'autant plus affligeante de nos jours, pour la Société épouvantée par mille exemples de déloyauté et de perfidie, que les hommes vertueux et fermes dans le sentier du juste, apparaissent plus rarement, et comme d'antiques débris, sur cette terre de scandale, théâtre de fourberies et d'erreurs, où l'ambition le dispute à la sottise. On peut dire aujourd'hui des gens de bien, ce que Virgile a dit des compagnons d'Enée, que bouleversait une affreuse tempête: *Sunt rari nantes in gurgite vasto.*

Ces sombres réflexions nous seront pardonnées, quand on saura que le sujet qui nous les inspire est la perte de l'avocat-général Monier, décédé à Lyon, dans la soirée de mardi dernier, âgé de 43 ans. Une maladie de langueur mi-

nait, depuis plusieurs années, sa fragile existence. Sa belle ame n'a pu supporter plus long-tems le spectacle pénible des bizarres doctrines qui nous débordent de toutes parts, et de la fausse position où la Société se trouve placée. Son cœur aimant et sensible ne soupçonnait pas même l'injustice, et ne savait répondre à l'injure qu'avec le langage de la décence et de l'urbanité vraiment française. L'aménité de son caractère avait désarmé les ennemis, que son dévouement et ses principes avaient pu involontairement lui susciter parmi les hommes pervers de notre époque. Sa vie entière est une continuité de services et de bienfaits. Les manières pleines de hauteur, qui sont malheureusement si familières aux fonctionnaires, étaient remplacées chez lui par une indulgence de bonne compagnie. Il cherchait à démêler l'innocence, au travers des faiblesses humaines. Dans la rigueur de son ministère, il ne se croyait pas obligé, comme quelques-uns, de soutenir avec la constance de l'acharnement, une accusation ébranlée par l'évidence; il était pénétré de cette maxime consolante autant que grande, que le ministère public doit être le premier défenseur du prévenu, quand il reconnaît sa non-culpabilité. Il faisait la part de l'erreur et des circonstances, et savait tempérer l'aspérité de ses fonctions par la douceur des formes. Sa mort est d'autant plus déplorable, qu'il est facile d'occuper son emploi, mais non de le remplir, et qu'il est encore plus difficile de le remplacer dignement. Il laisse un vuide affreux dans le corps de la magistrature lyonnaise.... Le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre, c'est de contempler sa vie avec fruit, et de prendre la résolution formelle de suivre les exemples touchans qu'il a laissés dans sa carrière judiciaire et privée.

Appartenant au département de l'Ain, par la naissance, fils d'un avocat recommandable et modeste, il s'était fixé à Lyon, où il avait exercé long-tems avec un certain éclat le ministère pénible, mais honorable, de la défense. Il eut plus d'un succès au Barreau. Avant 1814, il était juge-suppléant au Tribunal civil de Lyon. Son dévou-

ment et son zèle marquèrent, en 1815, sa place à la Cour royale, lorsqu'elle reçut une nouvelle institution. Il fut nommé avocat-général. On nous a assuré qu'il ne tint qu'à lui de remplir une place supérieure; il la refusa par des motifs de délicatesse, qu'il n'est pas donné au commun des hommes d'apprécier: il se croyait enchaîné par un sentiment de reconnaissance. La *Gazette universelle* le regrette, comme un de ses collaborateurs; celui qui composa ces lignes à la hâte, et, pour ainsi dire, sur son tombeau, pleure en lui l'ami du faible, le protecteur éclairé de l'homme véritablement indépendant, le magistrat intègre, l'homme accessible pour tous, et l'ami chaud, sincère, et inaltérable. Quelques phrases, jetées au hasard, peuvent peindre la douleur, mais sont loin de célébrer dignement celui qui en est ici l'objet. Le succès de notre petit journal ne lui était pas indifférent, et c'est avec justice que nous devons nous enorgueillir de ce qu'il nous a consacré les dernières lignes qu'a tracées sa main expirante. Un attendrissement involontaire nous a saisis, quand nous avons lu la réponse pleine de douceur, et digne de la beauté de son ame, qu'il a cru devoir adresser à la *Gazette*, au sujet d'un de nos articles sur le Jubilé. Ce dernier journal s'est empressé de publier sa lettre à la suite des lignes qui sont consacrées au magistrat que nous pleurons. Nous nous emparons aussi de ce témoignage: il est pour nous une obligation de persévérer dans les mêmes voies; il est aussi la récompense la plus douce de nos travaux.

Les funérailles de M. Monier ont eu lieu hier, 13 avril, à quatre heures du soir. Une affluence considérable s'y était portée. La Cour royale, le Tribunal civil, les avocats et les avoués y assistaient en corps et en robe. Les coins du Poêle étaient portés par M. le lieutenant-général, M. le procureur général, et deux de MM. les présidens de Chambre. La tristesse était peinte sur toutes les physionomies. Le corps a été présenté à l'église de St.-François-de-Salles, sa paroisse, et le cortège s'est mis en marche, dans le même ordre, pour le cimetière. Les honneurs militaires ont été

rendus, au défont, comme chevalier de la Légion-d'Honneur. Des discours ont été prononcés sur sa tombe. Nous consacrerons un second article aux travaux littéraires de M. Moufer, que l'académie de Lyon comptait parmi ses membres les plus distingués.

TRIBUNAUX.

La Cour d'assises de Paris doit prononcer, dans sa session de la dernière quinzaine d'avril, sur deux accusations de la plus grande gravité, dont la curiosité publique paraît vivement s'occuper. Nous voulons parler de l'assassinat du changeur Joseph, imputé à deux italiens, et de l'affaire de la femme Luquet, prévenue d'avoir horriblement défiguré sa rivale, en lui jetant sur la tête et la poitrine une liqueur corrosive, qu'on dit être du vitriol.

On nous écrit de Valence, qu'un crime horrible et dont les circonstances sont rares dans les annales de la perversité, va amener incessamment sur les bancs de la Cour d'assises de la Drôme, deux individus, dont la défense est confiée à l'avocat le plus distingué du pays. Les accusés sont à la fois prévenus de parricide, de vol et d'assassinat.

Un nommé Mac-Grégor, se disant général, et cacique du Provais, a occupé, depuis longtemps, l'attention publique par ses prétentions et ses plans, qu'on signala bientôt comme des menées coupables. Plus tard, le prétendu général fut emprisonné, et une procédure fut instruite contre lui, sur la prévention d'esroquerie dont il était l'objet. Le Tribunal de police correctionnelle de Paris, a fait comparaître devant lui ce Mac-Grégor, ses aides-de-camp et un autre individu. L'un des inculpés, qui était défaillant, a été condamné à deux ans de prison : les autres ont été acquittés; Mac-Grégor a été retenu pour être reconduit à la frontière par la Gendarmerie.

VARIÉTÉS.

COMPTE-RENDU des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon, pendant l'année 1825; par M. Alexandre MOTTIN, Secrétaire-perpétuel.

Le plus rude antagoniste de nos Académies est, sans contredit, ce diable de M. Colnet, à-la-fois libraire et littérateur, dont les spirituels articles ont égayé long-tems les lecteurs du *Journal des Arts*, puis ceux du *Journal de Paris*, et qui raniment actuellement, tous les huit jours, les colonnes un peu froides et languissantes de la respectable *Gazette de Franca*. Du fond de

sa petite boutique, à l'angle de la rue des Petits-Augustins et du quai Malaquais, combien de traits bouffons n'a-t-il pas lancés contre les académiciens de nos jours? Ah! messieurs de l'*Académie de Mâcon*, gare, si le compte-rendu de vos travaux vient à tomber dans ses redoutables mains! Vous avez beau vous glorifier d'appartenir à la patrie du poète *Sennecé*: croyez bien que cette considération n'arrêtera point M. Colnet. Je le connois parfaitement; son admiration pour l'aimable conteur du *Serpent-mangeur de Caymac*, est, pour le moins, égale à la vôtre; mais, entre les vins, les vers et la prose que produisent aujourd'hui vos contrées, son choix sera bientôt fait. Il ne faut pas que cela vous étonne; M. Colnet est, à proprement parler, un second *Paysan du Danube*, un homme de la plus rare indépendance: que pourrait attendre l'académie de Mâcon de ce critique intraitable, qui n'a pas même fléchi devant nosseigneurs de l'Académie Française!

Pour nous, modestes journalistes de province, gens tout-à-fait de bonne composition, bien loin d'oser troubler l'académie de Mâcon dans ses paisibles travaux, nous pouvons l'assurer que nous la verrons avec plaisir en poursuivre le cours; et si nos éloges ont l'avantage d'être pour elle un motif d'encouragement, ce sera toujours de la meilleure grâce que nous les lui accorderons.

Le compte-rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon, pendant l'année 1825, est divisé naturellement en trois parties:

La première partie, l'*Agriculture*, présente l'analyse d'un Mémoire sur les paragrèles, par M. Benon-des-Chânes, membre du Conseil-général du département de Saône-et-Loire; d'un Exposé du plan suivi par M. le comte de Rambuteau, et des motifs qui l'ont dirigé dans la construction d'un canal d'irrigation, pratiqué sur un point de la belle terre qu'il possède dans le Charollais; d'un Rapport de M. Rubat, sur l'emploi de la chaux comme engrais, suivi de Considérations sur les vignobles du Mâconnais; d'un Rapport de M. de Latombe, ingénieur des ponts-

et-chaussées, sur un nouveau pressoir inventé par M. Révillon, horloger-mécanicien; d'un Rapport de M. Pelorce, avocat, sur un instrument de l'invention de M. Laforêt, appelée *Broie-mécanique rurale*, et destiné à remplacer le rouissage du chanvre dans les rivières; d'un Essai sur la monographie du chanvre, offert par M. Charles de La Touche, propriétaire à Belle-Ile-en-Mer; d'un Mémoire de M. Guillard, sur la dépopulation des forêts; d'un Mémoire sur la culture du mûrier, par M. le comte de Morangiez; d'un Mémoire de M. Benon-des-Chânes, sur le grenadier à fruits; d'un Mémoire de M. de Martinel, sur la culture des pommes de terre.

La Société avait proposé de *rechercher et d'établir les meilleures méthodes de construire à la campagne*. De tous les Mémoires envoyés au Concours, un seul a été remarqué; mais, ne remplissant pas entièrement les conditions imposées, il n'a pu recevoir le prix. En revanche, la Société mentionne fort honorablement un *Traité sur les Constructions rurales*, que lui a offert M. le vicomte Morel de Vindé, pair de France.

La seconde partie du Compte-rendu, les *Sciences et Arts*, présente l'analyse d'Observations de M. Benon-des-Chânes, sur l'affluence et l'effluence de l'air; d'une nouvelle Méthode pour l'exécution des méridiennes, par M. de Lamartine; d'Observations météorologiques de M. Benon-des-Chânes, sur le pays de Nice; d'Observations de M. le docteur Lacombe, sur l'état diurne du ciel pendant l'année 1825, sur les vents qui ont régné chaque jour, la situation du thermomètre et du baromètre à deux époques de la journée; d'un Rapport de M. de Lamartine, sur différentes pièces d'argent trouvées en fouillant un champ dans les environs de Lugny, et envoyées à la Société par M. le chevalier de Tugnot; d'un Rapport de M. Chevillard, sur une petite statue de Bronze, trouvée dans la Saône, vis-à-vis l'ancien couvent des Récollets, à Tournus. Toute l'érudition de M. le rapporteur n'a pu le conduire à décider si cette statue, haute de 11 pouces 4 lignes, était un *Jupiter stator*, un *Bacchus*, un *Neptune*, ou un *Jupiter tonnant*. Enfin, la troisième partie, les *Belles-*

Lettres, offre l'analyse d'une Dissertation très-savante de M. de Larnaud, sur les études et les livres; de Considérations sur l'état de la Littérature dans le Bas-Empire, par M. Chasles de La Touche, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par Mahomet II; d'une Pièce de vers sur le couronnement de Sa Majesté CHARLES X, par M. de Jailly, sous-préfet à Trévoux; d'une Epître en vers à M. Parseval de Grandmaison, par M. de Lacretelle jeune; de Notes biographiques sur le poète *Sennecé*, par M. Cap, pharmacien à Lyon; du Discours de réception de M. Renoust des Orgeries, receveur des domaines; d'un Rapport de M. de Larnaud, sur un poème intitulé: *La Ferme*, par M. de Moucheron, maire de Maison-Maugis-Orne; enfin, d'un Poème sur le *Sommeil*, par M. Barrois, juge-de-
paix à Paray.

Ce M. Barrois, membre correspondant de la Société dans le département de Saône-et-Loire, nous paraît un homme de beaucoup d'esprit; on en jugera facilement par ce passage d'une petite Pièce de vers, dans laquelle il sollicite son admission à l'académie de Mâcon :

Jadis, sur les bancs de l'école,
M'étant assis cinq ou six fois,
Je dis, Messieurs, je sais les lois
Et l'on me crut sur ma parole
De la guenille de Barthole
On m'affubla très-gravement
De là, je fus au Parlement,
Où, prenant un air d'importance,
Monsieur le premier Président
Me donna la pleine puissance
De griffonner pour de l'argent
Et de brailler à l'audience.
Tout gonflé d'un pareil honneur,
Vers mon pays je m'achemine,
Fondant l'espoir de ma cuisine
Sur la bourse de maint plaideur.
Bercé d'une douce espérance,
Je m'applaudissais, quand, soudain,
Je ne sais quel esprit malin
Bouleversa toute la France.

Ayant passé, depuis la révolution, près de trente ans dans l'oisiveté, M. Barrois ne sait trop quels titres faire valoir auprès de l'Académie: *je trouverais bien*, dit-il à MM. les académiciens,

Les débris d'un petit poème
Que personne n'a jamais lu.
Est-ce là tout? Pas davantage.
Quoi! pour arriver jusqu'à nous,
Téméraire!... Point de courroux,
Mes bons Messieurs!... Puis en voyage
Je me mets à pied, sans bagage,
En grand péril d'être crotté
Par Lamartine, à son passage,
Lorsqu'en un brillant équipage
Il court à l'immortalité.

La Muse de M. Barrois est, comme on vient de le voir, pleine de finesse et de légèreté. Puissell'académie de Mâcon trouver toujours des membres correspondans aussi gentils, aussi gracieux! Le nombre des poètes aimables est aujourd'hui fort petit, et c'est une véritable bonne fortune, pour une académie, d'en rencontrer un sous la main.

La Société met au concours, pour le prix de poésie à décerner en 1826: *La France secourant les Incendiés de Salins*. Le sujet est noble, plein d'intérêt: Allons MM. les poètes, évertuez-vous!

— La dispersion de l'ordre des Jésuites donna lieu, il y a soixante ans, à la publication d'une foule d'écrits, qui furent dictés, pour la plupart, par les passions, et composés sous l'influence d'impressions malveillantes. On vient de ressusciter un de ces ouvrages, qui étaient de circonstance, il y a un demi-siècle; ce sont les *Constitutions des Jésuites*, par M. de La Chalotais, procureur-général au parlement de Bretagne. La librairie exploite toujours avec succès la curiosité, ou l'effervescence du moment; elle devra s'applaudir de la vogue qu'aura cette réimpression d'un ouvrage oublié, depuis cinquante ans, dans la poussière des bibliothèques.

— L'œuvre tragique du vicomte d'Arincourt s'est enfin montrée au grand jour de la représentation. Le Théâtre Français vient de donner le *Siège de Paris* que nous avions annoncé, il y a quelques jours. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la patience du public, qui, malgré quelques signes de mécontentement, n'en a pas moins écouté la pièce jusqu'au bout, ou du courage du noble écrivain qui s'est fait

nommer après la chute du rideau et au bruit des sifflets. Tous les journaux, qui ont rendu compte de cette composition dramatique, s'accordent sur le jugement qu'ils en ont porté. Quelques parties supposent, il est vrai, l'entente de la scène. Mais la presque totalité démontre le peu d'aptitude qu'a l'auteur pour le genre théâtral. La versification n'est pas même supportable. Le ridicule de l'expression le dispute souvent à la bizarrerie des pensées, et c'est en vain que le vicomte a voulu introduire le romantisme dans le temple de Melpomène. La gravité du cothurne ne saurait admettre les fruits de cette détestable école, et le public a fait justice de ce misérable essai tragique, dont le mauvais succès détournera sans doute l'auteur de faire une nouvelle tentative dans le champ de la littérature sérieuse.

AVIS.

22. Un voyageur pour la commission, qui fait 5 à 600 lieues par an, et qui va partir de Lyon, offre ses Services à MM. Les Négocians, pour le placement de leurs marchandises, moyennant un petit intérêt.

S'adresser de suite à M. Lusy, libraire à Lyon, rue Lafont, N° 20, qui fera connaître le voyageur.

A vendre.

25. Un joli Cabriolet, rue des Pénitens-de-la-Croix, N° 2, près la place Saint-Clair. S'adresser au portier.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE. 10 Avril.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 97 f. 30 c. 35 c. 30 c. 35 c. 30 c.
Trois pour cent, 66 f. 66 f. 5 c. 66 f.
Action de la banque 2050 f.
Rente de Naples, 75 fr. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c.
75 f. 75 c. 88 c. 75 c. 70 c. 80 c. 70 c. 65 c. 55 c.
Emprunt royal d'Espagne 59 1/2 50 49 3/4.

Du 11.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 97 fr. 15 c. 10 97 f. 96 f. 90 c. 97 f. 80 c. 75 c.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. — 65 fr. 60 c. 65 c. 60 c. 50 c. 45 c. 50 c. 45 c.
Action de la banque 2050 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1350 f.
Rente de Naples, 75 fr. 74 f. 70 c. 60 c. 70 c. 60 c. 75 f. 40 c.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 48 47 1/2 47.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — La Dame blanche. — Le Philinte de Molière ou la suite du Misantrope.
CELESTINS. — La Nuit des Noces ou les faux Monnayeurs. — Le Marchand de Parapluie ou la Nôce de la Guinquette. — Les Drapeaux ou l'Él p tal militaire.